



SecurAsset (LU) Argenta – Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2030

- Titre de créance structuré libellé en euros
- Avec droit au remboursement du capital à l'échéance, hors frais d'entrée
- Émis par SecurAsset S.A. (Luxembourg) (exposition du capital à 100 % sur des dépôts auprès d'Argenta Banque d'Épargne S.A.)

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Communication à caractère promotionnel



argenta.be



ARGENTA

Caractéristiques

- **Émetteur** : SecurAsset S.A.
- **Type de placement – titre de créance structuré** : SecurAsset (LU) - Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2030 est un titre de créance structuré de droit anglais. Ci-après, le « Produit ».

Lorsque vous investissez dans ce Produit, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur, SecurAsset S.A., une société luxembourgeoise. En contrepartie, l'Émetteur s'engage, dans les conditions du Produit, à :

- Payer des coupons annuels fixes et des coupons annuels variables⁽¹⁾⁽²⁾ liés à l'évolution du sous-jacent de référence pendant la durée ;
- Rembourser 100 % du capital⁽³⁾⁽⁴⁾ à l'échéance, hors frais d'entrée de 1,00 %.

Ce droit de remboursement⁽⁵⁾ s'applique à l'échéance⁽⁶⁾.

Pour le remboursement du capital⁽³⁾⁽⁴⁾ et le paiement des coupons⁽¹⁾⁽²⁾, vous êtes également exposé au double risque de crédit, que l'Émetteur et/ou Argenta Banque d'Épargne S.A. et/ou BNP Paribas S.A. ne puissent pas honorer leurs obligations notamment en cas de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement ou de mise en résolution (bail in)⁽⁷⁾ d'Argenta Banque d'Épargne S.A. ou de BNP Paribas S.A. Dans ce cas, vous pourriez perdre tout ou partie du capital⁽³⁾ et il est possible que vous ne receviez pas de coupons⁽¹⁾⁽²⁾. Plus précisément :

- Pour le remboursement du capital⁽³⁾⁽⁴⁾, vous êtes exposé au risque de crédit d'Argenta Banque d'Épargne S.A., car une partie des fonds issus de la commercialisation des Notes (environ 88 %) est conservée comme dépôt à terme chez Argenta Banque d'Épargne S.A. ;
- Pour le paiement des coupons annuels fixes et des coupons annuels variables⁽¹⁾⁽²⁾, vous êtes exposé au risque de crédit de BNP Paribas S.A., qui est la contrepartie qui s'engage à payer les coupons à l'Émetteur, qui à son tour, les reverse à l'investisseur. (Pour plus d'informations, consultez le paragraphe « Double risque de crédit » [page 10](#)).

Si vous vendez le Produit avant son échéance, le prix de vente pourrait également être inférieur au montant investi.

Plus loin dans cette brochure, vous en découvrirez davantage sur :

- le droit au remboursement du capital ;
- la structure des coupons ;
- la présentation du sous-jacent de référence ;
- les risques liés au Produit.

- **Durée d'investissement** : 4 ans (échéance le 07/10/2030)
- **Valeur nominale** : 1.000 EUR. Achat d'un certificat minimum.
- **Période de souscription** : du 17/08/2026 au 30/09/2026 inclus.
- **Frais** :
 - Droit d'entrée : 1,00 %
 - Frais de structuration : maximum 1,25 %
 - Frais de distribution : maximum 2,40 %
 - Frais maximum totaux : 4,65 %
 - Les frais de structuration et de distribution sont inclus dans le prix d'émission. Les frais réels totaux s'élèvent à 3,22 %⁽⁸⁾ à la date du 31/07/2026.

(1) Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A. et/ou de BNP Paribas S.A.

(2) Le coupon est soumis au précompte mobilier en vigueur de 30 %.

(3) Sauf en cas de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A., de défaut de paiement ou faillite ou mise en résolution (bail-in) d'Argenta Banque d'Épargne S.A. et/ou en cas de remboursement anticipé des Notes.

(4) Hors frais d'entrée de 1,00 %. Dans la Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#), vous en saurez plus sur les charges et provisions que vous payez en tant qu'investisseur.

(5) Ce droit au remboursement ne s'applique pas en cas de revente avant l'échéance de la Note ou en cas de remboursement anticipé.

(6) Voir Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#) pour le détail des dates.

(7) Le « bail-in » est un mécanisme de sauvetage s'appliquant aux banques en difficulté qui permet de recapitaliser l'établissement en utilisant ses propres ressources. Le bail-in pourrait être imposé par les autorités de résolution pour éviter la faillite.

(8) Frais applicables en cas de détention du Produit jusqu'à l'échéance. Veuillez vous référer à la Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#) pour plus de détails sur les frais du Produit, notamment en cas de revente avant l'échéance.

Type d'investissement et description du mécanisme de la formule (1/2)

Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'un coupon fixe⁽¹⁾⁽²⁾ durant les deux premières années et puis qui souhaitent participer à la potentielle différence positive entre le taux long terme EUR CMS à 30 ans et le taux court terme EUR CMS à 2 ans.

Quels sont les coupons⁽¹⁾⁽²⁾ prévus ?

Ce Produit vous offre 4 coupons annuels⁽¹⁾⁽²⁾ dont le montant diffère selon les années :

Années 1 et 2 : coupons fixes⁽¹⁾⁽²⁾

Pendant les 2 premières années, vous recevez un coupon fixe de 4,25 % brut (2,9750 % net après retenue du précompte mobilier). Il ne dépend pas de l'évolution du sous-jacent de référence et en l'occurrence du taux d'intérêt de référence.

Années 3 et 4 : coupons variables⁽¹⁾⁽²⁾ avec un minimum de 1,00 % brut

Au cours des deux dernières années, votre coupon⁽¹⁾⁽²⁾ dépend de l'évolution du taux d'intérêt de référence, à savoir le taux EUR CMS. Le coupon⁽¹⁾⁽²⁾ est calculé sur la base de la différence entre :

- le taux EUR CMS à 30 ans (long terme)
- et le taux EUR CMS à 2 ans (court terme)
- un coupon⁽¹⁾⁽²⁾ minimum de 1,00 % brut (0,70 % net après retenue du précompte mobilier) s'applique.

Que représente cette différence ?

- Elle résume les attentes du marché sur l'inflation, la croissance et la politique monétaire de la BCE.
- Une courbe des taux légèrement ascendante (différence positive) montre que les acteurs anticipent une inflation modérée, une croissance raisonnable et un éventuel resserrement mesuré de la BCE.
- À la date du 31 juillet 2026, cette différence s'élève à 0,2900 %. C'est un niveau faible, mais déjà positif, ce qui indique une conjoncture économique jugée stable. Dans ces conditions de marché, la différence entre le taux CMS 30 ans et le taux CMS 2 ans étant inférieure à 1,00 %, le coupon versé correspondrait au coupon annuel⁽¹⁾⁽²⁾ minimum de 1,00 % brut. Pour bénéficier d'un coupon supérieur à ce minimum, il faudrait que cette différence dépasse 1,00 %, ce qui supposerait une évolution des conditions économiques, notamment des perspectives de croissance plus favorables, des anticipations d'inflation plus élevées et/ou une politique monétaire plus restrictive de la BCE.

En résumé : le montant de votre coupon⁽¹⁾⁽²⁾ correspond à la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 2 ans. Tant que cette différence est positive et supérieure à 1,00 %, votre coupon⁽¹⁾⁽²⁾ augmente avec l'amélioration de la courbe des taux ; si elle devient nulle, négative ou inférieure à 1,00 %, vous recevez un coupon annuel⁽¹⁾⁽²⁾ minimum de 1,00 % brut.

Comment fonctionne le « droit au remboursement⁽³⁾ » du capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ à l'échéance⁽⁶⁾ ?

• Émetteur

Lorsque vous investissez dans ce Produit, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur. Celui-ci s'engage à vous rembourser 100 % du capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ à l'échéance⁽⁶⁾, hors frais d'entrée de 1,00 %, que vous avez payés, tant qu'Argenta Banque d'Épargne S.A. rembourse le dépôt à terme à l'Émetteur, et que BNP Paribas S.A. n'est pas en défaut de paiement sur les coupons⁽¹⁾⁽²⁾ dus à l'Émetteur.

Dans certaines situations, il arrive toutefois que vous ne récupériez pas la totalité de votre capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾, par exemple :

- Si Argenta Banque d'Épargne S.A. est en défaut de paiement ou de mise en résolution (bail-in) sur le dépôt à terme, duquel dépend votre garantie en capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ à maturité des Notes ;
- Si BNP Paribas S.A. est en défaut de paiement ou de mise en résolution (bail-in) au niveau du contrat d'échange avec SecurAsset S.A., duquel dépend le paiement de vos coupons⁽¹⁾⁽²⁾ ;
- Lorsque vous revendez vous-même, en dehors des conditions prévus, le Produit avant l'échéance⁽⁶⁾ ;
- Si l'Émetteur fait faillite ou se trouve en défaut de paiement.

(1) Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A. et/ou de BNP Paribas S.A. ou en cas de remboursement anticipé des Notes.

(2) Le coupon annuel est soumis au précompte mobilier applicable au moment du paiement. Il s'élève actuellement à 30 %.

(3) Ce droit au remboursement ne s'applique pas en cas de revente avant l'échéance de la Note ou en cas de remboursement anticipé.

(4) Sauf en cas de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A., de défaut de paiement ou faillite ou mise en résolution (bail-in) d'Argenta Banque d'Épargne S.A. et/ou en cas de remboursement anticipé des Notes.

(5) Hors frais d'entrée de 1,00 %. Dans la Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#), vous en saurez plus sur les charges et provisions que vous payez en tant qu'investisseur.

(6) Voir Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#) pour le détail des dates.

Type d'investissement et description du mécanisme de la formule (2/2)

Comment fonctionne le « droit au remboursement⁽¹⁾⁽²⁾ » du capital⁽³⁾ à l'échéance⁽⁴⁾ ?

- **Dépôt à terme auprès d'Argenta Banque d'Épargne S.A.**

L'Émetteur place une partie de l'argent que tous les investisseurs placent ensemble dans ce Produit, soit environ 88 %, sur un dépôt à terme auprès d'Argenta Banque d'Épargne S.A. Par conséquent, après que ce placement ait lieu à la date d'émission⁽⁴⁾, cet argent sur le dépôt, est à risque sur Argenta Banque d'Épargne S.A. (et non plus sur l'Émetteur).

Si l'Émetteur, ou Argenta Banque d'Épargne S.A. fait faillite ou se trouve en défaut de paiement, le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee (une partie indépendante représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt). Ainsi, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des Notes. Dans certaines circonstances (par exemple si Argenta Banque d'Épargne S.A. ne rembourse rien du dépôt), l'investisseur peut perdre son capital⁽³⁾ investi.

Vous en apprendrez davantage sur le fonctionnement exact de cette mesure dans la suite de cette brochure.

Pour le remboursement du capital⁽³⁾, vous êtes donc exposé à un risque de crédit tant vis-à-vis de l'Émetteur que d'Argenta Banque d'Épargne S.A.

En somme, les investisseurs s'exposent à un double risque de crédit : d'une part sur SecurAsset S.A. et sur Argenta Banque d'Épargne S.A. pour le remboursement du capital⁽³⁾, d'autre part sur SecurAsset S.A. et sur BNP Paribas S.A. pour le paiement des coupons fixes et conditionnels⁽⁵⁾.

Qui assure le versement de chaque coupon annuel⁽⁵⁾ ?

L'Émetteur s'engage à distribuer un coupon annuel⁽⁵⁾ pendant 4 ans. Pour pouvoir distribuer ce coupon annuel⁽⁵⁾, l'Émetteur a conclu un contrat d'échange avec BNP Paribas S.A. Dans ce contrat, BNP Paribas S.A. s'engage à transférer le montant du coupon annuel⁽⁵⁾ à l'Émetteur. L'Émetteur utilisera ce montant pour payer le coupon⁽⁵⁾ à l'investisseur.

Pour ce coupon annuel⁽⁵⁾, vous êtes donc exposé à un risque de crédit tant vis-à-vis de l'Émetteur que de BNP Paribas S.A. Si l'une des deux parties n'est pas en mesure de respecter ses obligations, cela peut avoir des conséquences sur le paiement du coupon annuel⁽⁵⁾. Si les deux parties restent en défaut, il est possible que vous ne receviez pas de coupon annuel⁽⁵⁾.

À quels risques êtes-vous exposé vis-à-vis de l'Émetteur SecurAsset S.A., d'Argenta Banque d'Épargne S.A. et de BNP Paribas S.A. ?

- **Émetteur**

L'Émetteur est la partie à qui vous prêtez de l'argent. Si l'Émetteur fait faillite ou reste en défaut de paiement, il se peut qu'il ne soit plus en mesure de payer intégralement ou dans les délais les montants qu'il est tenu de verser en vertu du Produit. Dans ce cas, vous pourriez perdre tout ou partie du capital⁽³⁾ et il est possible que vous ne receviez pas de coupon⁽⁵⁾.

- **Argenta Banque d'Épargne S.A.**

Une partie du montant investi est placée par l'Émetteur sur un compte à terme auprès d'Argenta Banque d'Épargne. De ce fait, vous êtes également exposé à un risque vis-à-vis d'Argenta Banque d'Épargne S.A. en ce qui concerne le remboursement du capital⁽³⁾ de votre placement.

Argenta Banque d'Épargne S.A. est un établissement de crédit. Cela signifie qu'en plus du risque de faillite ou de défaut, l'établissement peut également faire l'objet d'une liquidation dans des circonstances exceptionnelles. L'autorité compétente peut alors prendre une mesure de résolution, telle qu'un « bail-in »⁽⁶⁾ ou un instrument de renforcement interne.

Dans le cas d'un « bail-in »⁽⁶⁾, les dettes de l'établissement de crédit, telles que le dépôt à terme, peuvent être entièrement ou partiellement amorties ou converties en actions. Si une telle mesure est appliquée à Argenta Banque d'Épargne S.A., cela peut entraîner un impact négatif sur le remboursement du capital⁽³⁾.

- **BNP Paribas S.A.**

Pour le paiement des coupons fixes et variables⁽⁵⁾, vous êtes également exposé à un risque vis-à-vis de BNP Paribas S.A. BNP Paribas S.A. est la partie qui s'engage dans le contrat d'échange à payer le montant des coupons⁽⁵⁾ à l'Émetteur. BNP Paribas S.A. est également un établissement de crédit. Pour BNP Paribas S.A. aussi, outre le risque de faillite ou de défaut de paiement, il existe donc un risque potentiel de règlement (« bail-in »)⁽⁶⁾.

L'incapacité de BNP Paribas S.A. à honorer ses obligations découlant du contrat d'échange ou l'application d'une mesure de règlement à BNP Paribas S.A. peut avoir un impact négatif sur le paiement des coupons⁽⁵⁾. Dans ce cas, il est possible que vous ne receviez pas de coupons⁽⁵⁾.

(1) Ce droit au remboursement ne s'applique pas en cas de revente avant l'échéance de la Note ou en cas de remboursement anticipé.

(2) Sauf en cas de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A., de défaut de paiement ou faillite ou mise en résolution (bail-in) d'Argenta Banque d'Épargne S.A. et/ou en cas de remboursement anticipé des Notes.

(3) Hors frais d'entrée de 1,00 %. Dans la Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#), vous en saurez plus sur les charges et provisions que vous payez en tant qu'investisseur.

(4) Voir Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#) pour le détail des dates.

(5) Le coupon annuel est soumis au précompte mobilier applicable au moment du paiement. Il s'élève actuellement à 30 %.

(6) Le « bail-in » est un mécanisme de sauvetage s'appliquant aux banques en difficulté qui permet de recapitaliser l'établissement en utilisant ses propres ressources. Le bail-in pourrait être imposé par les autorités de résolution pour éviter la faillite.

Illustrations du mécanisme de la formule (1/2)

Les exemples chiffrés ci-dessous ont pour seul but d'illustrer le fonctionnement du Produit. Ils sont purement illustratifs, ne constituent pas une prévision des résultats futurs et ne constituent pas une offre commerciale d'Argenta Banque d'Épargne S.A.

Le remboursement du capital⁽¹⁾⁽²⁾ peut être incertain en cas de :

- faillite de l'Émetteur ;
- défaut de paiement ou de mise en résolution (bail-in) d'Argenta Banque d'Épargne ;
- remboursement anticipé des Notes.

Dans ces situations, la Note sera remboursée à la valeur de marché, ce qui peut entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement.

Le coupon⁽³⁾⁽⁴⁾ peut être nul en cas de :

- faillite de l'Émetteur ;
- défaut de paiement, risque de faillite ou de mise en résolution (bail-in) de BNP Paribas S.A.

Illustration 1

À l'issue des années 1 et 2, l'investisseur reçoit un coupon fixe⁽³⁾⁽⁴⁾ de 4,25 % brut (soit 2,9750 % net).

À l'issue de l'année 3, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans est positive mais strictement inférieure à 1,00 %. L'investisseur reçoit donc un coupon annuel⁽³⁾⁽⁴⁾ minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net).

À l'échéance des 4 ans, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans est négative :

- L'investisseur reçoit en plus du coupon annuel⁽³⁾⁽⁴⁾ minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net), 100 % du capital investi⁽¹⁾⁽²⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 2,40 %⁽⁵⁾ et net de 1,59 %⁽⁶⁾.

Années	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
Dates d'observation des taux	-		-		1 ^{er} octobre 2029		30 septembre 2030	
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans	-0,51 %		-0,39 %		0,03 %		-0,02 %	
Coupon annuel ⁽³⁾⁽⁴⁾	Brut : 4,25 %	Net : 2,9750 %	Brut : 4,25 %	Net : 2,9750 %	Brut : 1,00 %	Net : 0,70%	Brut : 1,00 %	Net : 0,70 %

(1) Sauf en cas de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A., de défaut de paiement ou faillite ou mise en résolution (bail-in) d'Argenta Banque d'Épargne S.A. et/ou en cas de remboursement anticipé des Notes.

(2) Hors frais d'entrée de 1,00 %. Dans la Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#), vous en saurez plus sur les charges et provisions que vous payez en tant qu'investisseur.

(3) Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A. et/ou de BNP Paribas S.A. ou en cas de remboursement anticipé des Notes.

(4) Le coupon annuel est soumis au précompte mobilier applicable au moment du paiement. Il s'élève actuellement à 30 %.

(5) Le rendement actuariel annuel brut est le rendement effectif sur base annuelle si vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance. Ce calcul tient compte des frais d'entrée, des coupons éventuels et du montant que vous récupérez à l'échéance.

(6) Le rendement actuariel annuel net tient compte du précompte mobilier de 30 % sur les coupons et des frais d'entrée de 1,00 %. Ce calcul part du principe que vous êtes une personne physique et que vous habitez en Belgique. (cf. Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#)).

Illustrations du mécanisme de la formule (2/2)

Illustration 2

À l'issue des années 1 et 2, l'investisseur reçoit un coupon fixe⁽¹⁾⁽²⁾ de 4,25 % brut (soit 2,9750 % net).

À l'issue de l'année 3, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans est positive mais strictement inférieure à 1,00 %. L'investisseur reçoit donc un coupon annuel⁽¹⁾⁽²⁾ minimum de 1,00 % brut (soit 0,70 % net).

À l'échéance des 4 ans, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans correspond à 1,53 % :

- L'investisseur reçoit en plus d'un coupon variable⁽¹⁾⁽²⁾ égal à cette différence soit 1,53 % brut (soit 1,07 % net), 100 % du capital investi⁽³⁾⁽⁴⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 2,53 %⁽⁵⁾ et net de 1,69 %⁽⁶⁾.

Années	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
Dates d'observation des taux	-		-		1 ^{er} octobre 2029		30 septembre 2030	
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans	-0,14 %		-0,02 %		0,46 %		1,53 %	
Coupon annuel ⁽¹⁾⁽²⁾	Brut : 4,25 %	Net : 2,9750 %	Brut : 4,25 %	Net : 2,9750 %	Brut : 1,00 %	Net : 0,70 %	Brut : 1,53 %	Net : 1,07 %

Illustration 3

À l'issue des années 1 et 2, l'investisseur reçoit un coupon fixe⁽¹⁾⁽²⁾ de 4,25 % brut (soit 2,9750 % net).

À l'issue de l'année 3, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans correspond à 2,05 %. L'investisseur reçoit donc un coupon variable⁽¹⁾⁽²⁾ égal à cette différence soit 2,05 % brut (soit 1,44 % net).

À l'échéance des 4 ans, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans correspond à 2,46 % :

- L'investisseur reçoit en plus d'un coupon variable⁽¹⁾⁽²⁾ égal à cette différence soit 2,46 % brut (soit 1,72 % net), 100 % du capital investi⁽³⁾⁽⁴⁾.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut de 3,01 %⁽⁵⁾ et net de 2,03 %⁽⁶⁾.

Années	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4	
Dates d'observation des taux	-		-		1 ^{er} octobre 2029		30 septembre 2030	
Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans	1,02 %		1,97 %		2,05 %		2,46 %	
Coupon annuel ⁽¹⁾⁽²⁾	Brut : 4,25 %	Net : 2,9750 %	Brut : 4,25 %	Net : 2,9750 %	Brut : 2,05 %	Net : 1,44 %	Brut : 2,46 %	Net : 1,72 %

(1) Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A. et/ou de BNP Paribas S.A. ou en cas de remboursement anticipé des Notes.

(2) Le coupon annuel est soumis au précompte mobilier applicable au moment du paiement. Il s'élève actuellement à 30 %.

(3) Sauf en cas de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A., de défaut de paiement ou faillite ou mise en résolution (bail-in) d'Argenta Banque d'Épargne S.A. et/ou en cas de remboursement anticipé des Notes.

(4) Hors frais d'entrée de 1,00 %. Dans la Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#), vous en saurez plus sur les charges et provisions que vous payez en tant qu'investisseur.

(5) Le rendement actuariel annuel brut est le rendement effectif sur base annuelle si vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance. Ce calcul tient compte des frais d'entrée, des coupons éventuels et du montant que vous récupérez à l'échéance.

(6) Le rendement actuariel annuel net tient compte du précompte mobilier de 30 % sur les coupons et des frais d'entrée de 1,00 %. Ce calcul part du principe que vous êtes une personne physique et que vous habitez en Belgique. (cf. Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#)).

Explications relatives au taux EUR CMS

Le taux EUR CMS est un taux de référence en euros utilisé sur les marchés financiers. CMS signifie « Constant Maturity Swap ». Il s'agit d'un taux du marché dérivé de transactions dans lesquelles les parties échangent entre elles un taux fixe et un taux variable pour une durée déterminée.

Pour ce Produit, 2 taux d'intérêt sont importants :

- le taux EUR CMS à 30 ans
- le taux EUR CMS à 2 ans

Ces taux d'intérêt donnent une image du niveau des taux d'intérêt pour une durée respective de 30 ans et de 2 ans. Pour le calcul du coupon variable, on examine la différence entre ces 2 taux d'intérêt :

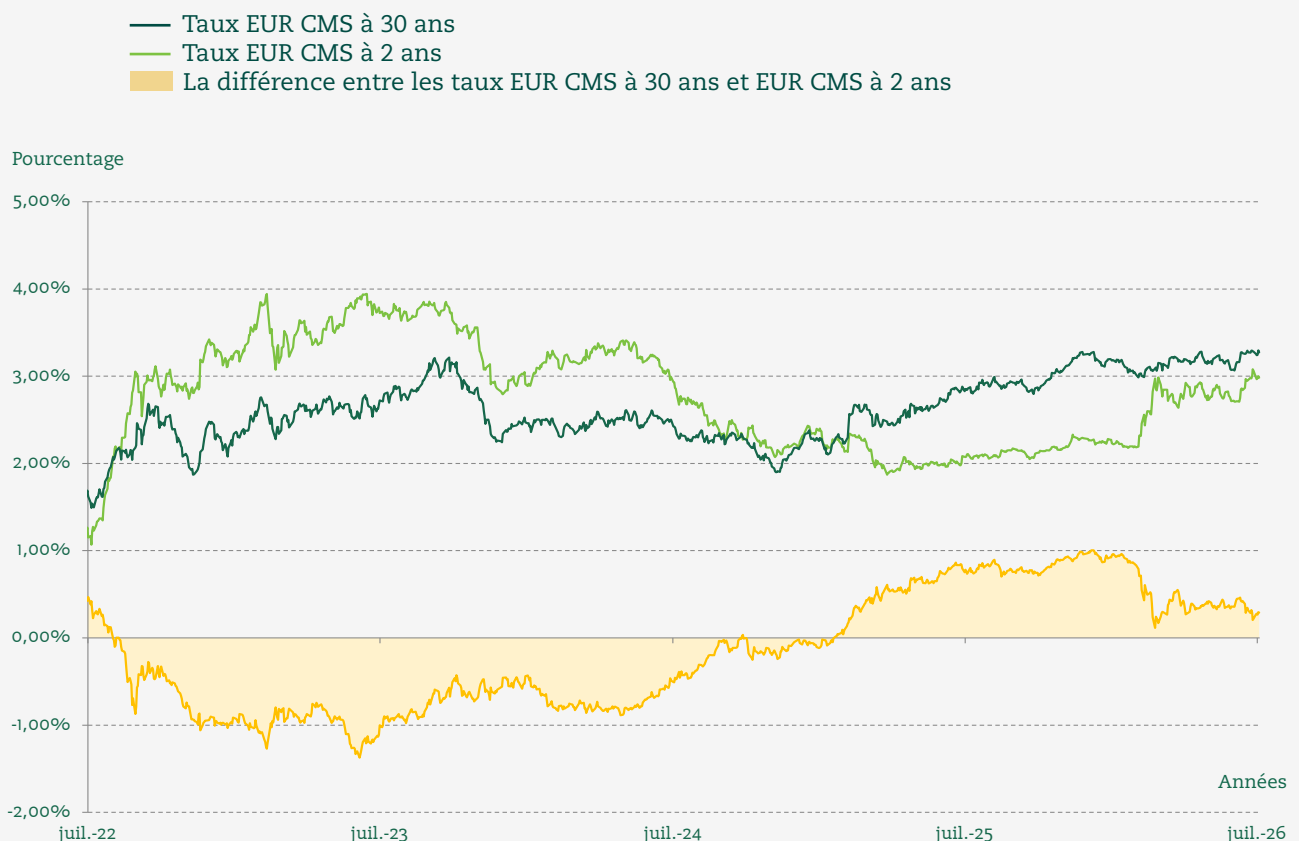
- si le taux à 30 ans est supérieur au taux à 2 ans, le coupon peut être plus élevé ;
- si cette différence est faible, nulle ou négative, le coupon reste limité au coupon minimum.

À titre d'exemple au 31/07/2026 :

- le taux EUR CMS à 30 ans s'élevait à 3,2720 % ;
- le taux EUR CMS à 2 ans s'élevait à 2,9820 % ;
- la différence entre les deux taux d'intérêt s'élevait donc à 0,2900 %.

Ces chiffres reflètent la situation au 31/07/2026 et servent uniquement à illustrer le fonctionnement du mécanisme. Ils ne constituent pas une prédiction de l'évolution future des taux d'intérêt ou du niveau futur des coupons variables.

**Évolution des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans
(depuis le 29/07/2022)**



Source : Bloomberg au 31/07/2026

Le graphique montre les données historiques du marché. Elles ne constituent pas un indicateur fiable de résultats futurs. Les données de marché affichées reflètent la situation au 31/07/2026. Elles peuvent évoluer après cette date.

Vous trouverez plus d'informations sur les taux EUR CMS sur :

https://www.bnpparibasfortis.be/rsc/documents/isdafix_cms_ratings.pdf.

À qui s'adresse cet investissement ?

Ce titre de créance est un titre de créance structuré complexe destiné aux investisseurs disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour en comprendre le fonctionnement et les risques qui y sont associés.

Vous devez notamment comprendre que le montant des coupons variables dépend de l'évolution du taux EUR CMS à 30 ans et du taux EUR CMS à 2 ans. Par conséquent, le rendement total n'est pas entièrement connu à l'avance.

Ce Produit convient aux investisseurs dont l'horizon de placement correspond à la durée du Produit et dont les risques sont compatibles avec leur situation financière et leurs objectifs d'investissement.

Argenta Banque d'Épargne S.A. évalue si ce Produit vous convient. Si ce n'est pas le cas, Argenta Banque d'Épargne S.A. vous en informera.

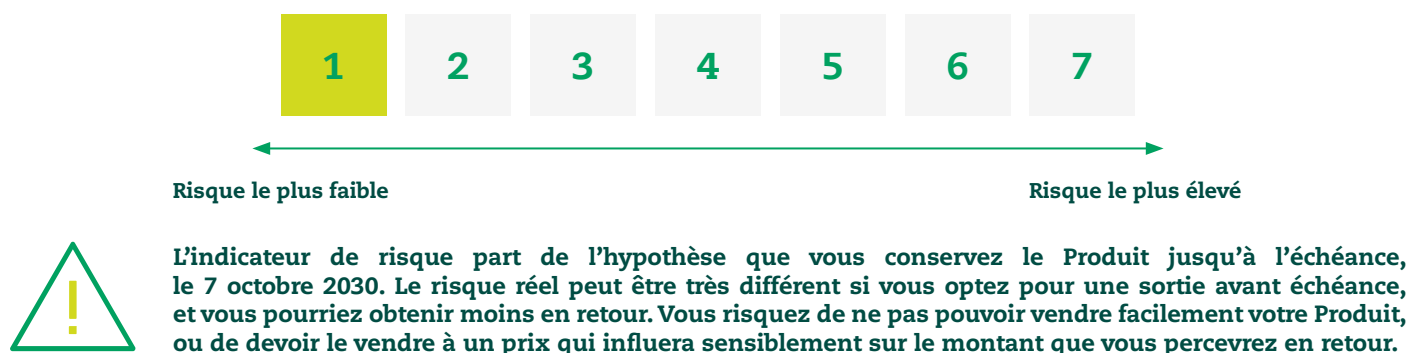
Scénarios de performance

Avant d'investir, lisez également les scénarios de performance dans le document d'informations clés (KID) disponible sur le site <https://kid.bnpparibas.com/XS3081824289-FR.pdf>.

Ces scénarios sont élaborés par BNP Paribas S.A., en qualité d'initiateur du Produit, selon la méthodologie prescrite par le règlement européen PRIIPS (Règlement [UE] n° 1286/2014).

Ils donnent une estimation des performances futures possibles sur la base des fluctuations passées des données de marché qui affectent ce Produit. Ils sont fournis à titre d'illustration uniquement et ne constituent pas une garantie des performances futures du Produit.

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de SecurAsset S.A. et/ou Argenta Banque d'Épargne S.A. de vous payer.

L'initiateur de ce Produit (BNP Paribas S.A.) a classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de SecurAsset S.A. et/ou Argenta Banque d'Épargne S.A. à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution de 100 % de votre capital⁽¹⁾ (le « capital » désigne la valeur nominale) à la date d'échéance⁽²⁾. Quant aux rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la date d'échéance.

Si SecurAsset S.A. et/ou Argenta Banque d'Épargne S.A. n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

En cas de modification de la classe de risque, le KID sera mis à jour sur le lien suivant : <https://kid.bnpparibas.com/XS3081824289-FR.pdf>.

Merci de noter que le KID doit obligatoirement être remis à l'investisseur avant toute décision d'investissement.

(1) Sauf en cas de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A., de défaut de paiement ou faillite ou mise en résolution (bail-in) d'Argenta Banque d'Épargne S.A. et / ou en cas de remboursement anticipé des Notes.

(2) Voir Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#) pour le détail des dates.

Frais supportés par l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission	• Frais de structuration uniques : maximum 1,25 %. Avant le début de la période de souscription, au 31/07/2026, ces charges étaient de 0,98 %. • Frais récurrents : maximum 0,60 % par an de la valeur nominale du montant investi. Il s'agit d'un total de maximum 2,40 % si le Produit est détenu jusqu'à l'échéance finale. Ces frais supportés par l'investisseur, sont inclus dans le prix d'émission. À titre indicatif, avant le début de la période de souscription, au 31/07/2026, ils s'élevaient à 0,31 % par an, soit un total de 1,24 % si le Produit est détenu jusqu'à l'échéance finale.
Frais non inclus dans le prix d'émission	• Frais d'entrée : 1,00 % • Frais de sortie : - À l'échéance : pas de frais de sortie - En cas de revente avant l'échéance : • Frais de sortie de 0,50 % • 0,50 % correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1,00 % • Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12 % (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1.300 EUR)

Fiscalité belge

Le présent document ne constitue pas un conseil juridique, fiscal ou financier. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer ultérieurement.

Pour un client non professionnel moyen, en sa qualité de personne physique résidant en Belgique, les dispositions suivantes s'appliquent en principe au 05/02/2026 :

- **Précompte mobilier** : 30 % sur les coupons annuels.
- **Impôt sur la plus-value** : une taxe de 10 % sur la plus-value réalisée en cas de vente avant la date d'échéance sera retenue (calculée après déduction de la part des intérêts soumise au précompte mobilier de 30 %), sauf si l'option d'exclusion (*opt-out*) est applicable.
- **Taxe sur les opérations de bourse (TOB)** : pas de TOB sur le marché primaire (pendant la période de souscription) ; 0,12 % de TOB lors de la vente sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR par opération).

Principaux risques et avertissements

Double risque de crédit	Avec ce Produit, vous êtes exposé à un risque de crédit vis-à-vis de différentes parties. • Pour le remboursement du capital, vous êtes exposé au risque lié tant à l'Émetteur qu'à Argenta Banque d'Épargne S.A. Cela s'explique par le fait qu'une partie du montant investi est placée auprès d'Argenta Banque d'Épargne S.A. par l'intermédiaire d'un dépôt à terme. • Pour le paiement du coupon⁽¹⁾, vous êtes exposé au risque tant de SecurAsset S.A. que de BNP Paribas S.A. Le coupon⁽¹⁾ est en effet financé par un contrat d'échange entre SecurAsset S.A. et BNP Paribas S.A. Si SecurAsset S.A. n'est pas en mesure d'honorer ses obligations, vous pouvez perdre tout ou partie du capital et il est possible que vous ne receviez pas de coupon⁽¹⁾. L'incapacité d'Argenta Banque d'Épargne S.A. à honorer ses obligations induit un risque de perte totale ou partielle du capital. L'incapacité de BNP Paribas S.A. à honorer ses obligations découlant du contrat d'échange induit un risque de non-paiement du coupon⁽¹⁾. Un risque de règlement (« bail-in ») s'applique également à Argenta Banque d'Épargne SA et BNP Paribas S.A. Il s'agit d'une intervention légale en cas de problèmes financiers graves d'une banque. Dans ce cas, certains droits, dettes ou obligations peuvent être réduits, convertis ou suspendus en tout ou en partie. Cela peut également avoir un impact négatif sur votre investissement.
Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure	Dans des situations exceptionnelles de force majeure, le maintien du Produit peut devenir impossible. C'est par exemple le cas lorsqu'il devient illégal ou impossible pour l'Émetteur d'honorer ses obligations dans le cadre du Produit. Dans ce cas, l'Émetteur peut décider de rembourser par anticipation le Produit à la valeur de marché à ce moment-là. Cette valeur de marché peut être inférieure au montant investi. Vous pouvez donc récupérer moins que ce que vous avez investi. Dans ce cas, l'Émetteur ne peut imputer que les frais indispensables au remboursement de la valeur de marché à laquelle vous avez droit.
Risque d'inflation	Si l'inflation augmente, le pouvoir d'achat de votre argent diminue. Cela signifie que votre rendement peut être inférieur en termes réels. Plus l'inflation est élevée, plus le risque que votre investissement génère finalement un rendement réel négatif est élevé.
Risque de liquidité	Pendant la durée du Produit, vous ne pourrez pas toujours le revendre facilement. Si vous souhaitez sortir avant l'échéance⁽²⁾, vous êtes exposé au risque que : • vous ne puissiez pas revendre facilement le Produit ; ou • vous deviez le vendre à un prix nettement inférieur à la valeur nominale. Sauf conditions de marché exceptionnelles, BNP Paribas Financial Markets S.N.C. pourrait racheter le Produit. Dans des conditions de marché normales, une fourchette d'achat/vente de maximum 1,00 % est appliquée. Si vous vendez le Produit avant l'échéance⁽²⁾, le prix sera déterminé en fonction des conditions de marché actuelles. Il n'est pas tenu compte des frais de courtage, de la taxe sur les opérations de bourse ou des impôts éventuels. Le prix de vente peut donc être inférieur ou supérieur à la valeur nominale. Pendant la durée, le prix du Produit peut fluctuer. Cela dépend notamment de : • l'évolution des taux EUR CMS ; • les taux d'intérêt ; • la valorisation du dépôt à terme auprès d'Argenta Banque d'Épargne S.A. Si tous les autres éléments restent identiques, une hausse des taux d'intérêt entraînera généralement une baisse de la valeur du Produit, et inversement.
Risque de rendement	Investir dans ce Produit implique un risque de marché. Cela signifie que le rendement dépend de l'évolution des taux d'intérêt. Pendant les années 1 et 2, vous recevez un coupon fixe⁽¹⁾. Pendant cette période, une hausse ou une baisse des taux d'intérêt n'a donc aucune influence sur le coupon⁽¹⁾. Pendant les années 3 et 4, le coupon⁽¹⁾ dépend de la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 2 ans. Par conséquent, le rendement n'est pas fixé à l'avance au cours de ces années. Si, à la fin de l'année 3 ou de l'année 4, cette différence est inférieure à 1,00 %, vous recevez le coupon⁽¹⁾ minimum de 1,00 % brut (0,70 % net). En outre, à l'échéance⁽²⁾, vous avez droit au remboursement de 100 % du capital investi, hors charges et aux conditions du Produit. Si l'Émetteur ou d'autres parties concernées ne peuvent pas honorer leurs obligations, vous pourriez perdre tout ou partie du capital.

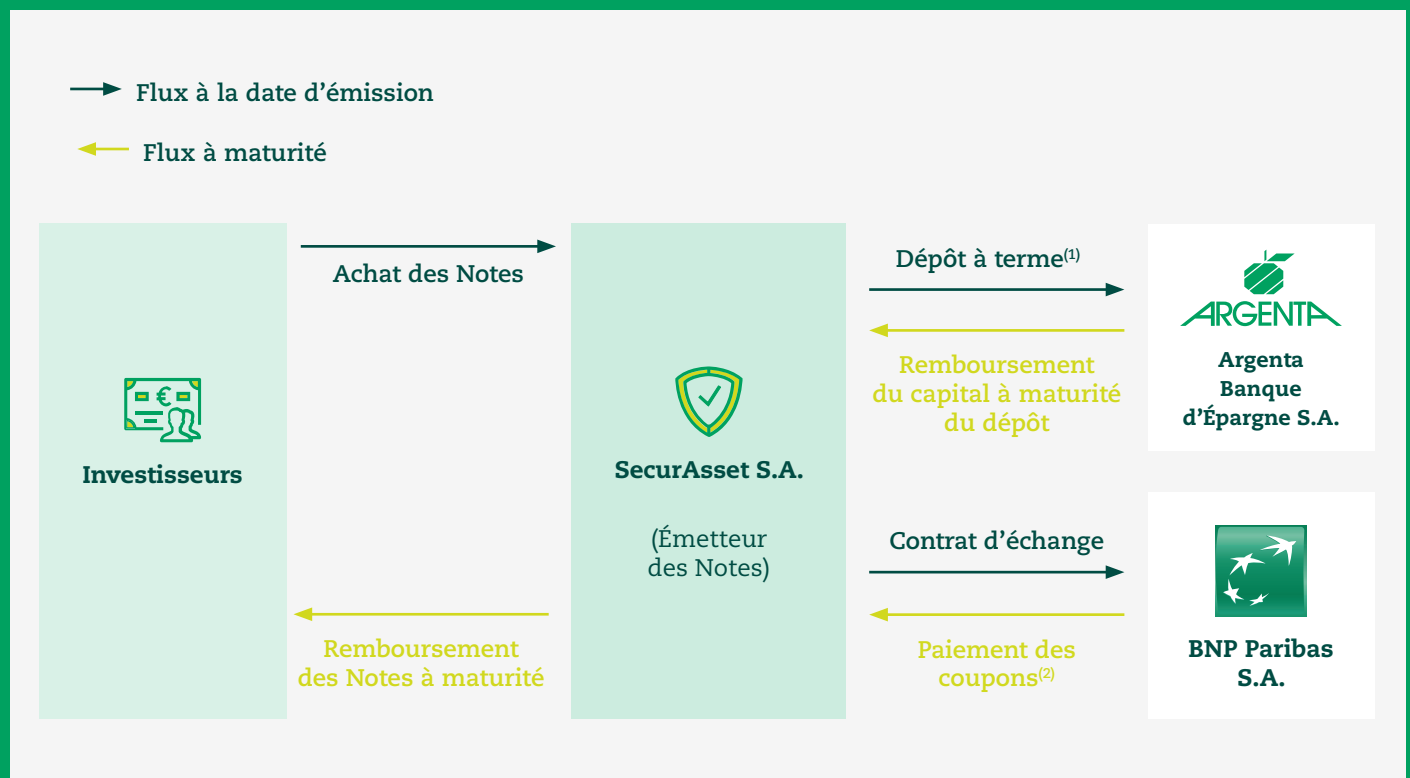
(1) Le coupon annuel est soumis au précompte mobilier applicable au moment du paiement. Il s'élève actuellement à 30 %.

(2) Voir la Fiche Technique aux [pages 13 et 14](#) pour le détail des dates.

Mécanisme de financement du Produit SecurAsset (LU) Argenta – Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2030

- **SecurAsset S.A.** est une société luxembourgeoise qui émet des titres de créance structurés via des compartiments distincts. Un compartiment distinct est créé pour chaque émission. En tant qu'investisseur, vous avez uniquement un droit de recours sur les actifs du compartiment créé pour cette émission et non sur les actifs d'autres compartiments de SecurAsset S.A.
- Dans le cadre de cette émission, une partie de l'argent que les investisseurs placent ensemble dans ce Produit est placée sur un dépôt à terme auprès d'Argenta Banque d'Épargne S.A. Les Notes sont donc sécurisées par le droit de créance que détient SecurAsset S.A. sur Argenta Banque d'Épargne S.A. au titre de la restitution des sommes laissées en dépôt.
- En cas de faillite ou de défaut de SecurAsset S.A., de faillite ou mise en résolution (bail in) de BNP Paribas S.A., ou de faillite ou mise en résolution (bail in) d'Argenta Banque d'Épargne S.A, une partie indépendante, le Trustee, peut intervenir dans l'intérêt des investisseurs à la liquidation des actifs du compartiment, c'est-à-dire à la restitution du dépôt, et du contrat d'échange, afin de permettre le remboursement des Notes. Dès lors le montant remboursé dépend des montants que le Trustee peut effectivement encaisser. Par conséquent, le montant remboursé peut être inférieur à la valeur nominale du Produit.
- Par ailleurs, il existe d'autres événements pouvant conduire à un remboursement anticipé des Notes tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive, l'adoption d'une mesure fiscale défavorable ou d'une réglementation rendant le maintien de l'émission impossible. Le Trustee procédera alors à la restitution du dépôt effectué chez Argenta Banque d'Épargne S.A. (au titre du droit de créance de SecurAsset S.A. sur Argenta Banque d'Épargne S.A. pour la reconstitution du dépôt) et le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee. Ainsi, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des Notes. Pour plus de détails, se référer au Prospectus de Base.

Schéma des flux entre les principaux acteurs



(1) Le montant déposé par SecurAsset S.A. chez Argenta Banque d'Épargne S.A. permet à SecurAsset S.A. de rembourser le montant investi dans la Note à maturité.

(2) Voir à la page 2 le fonctionnement du paiement des coupons et à la page 3 le mécanisme de versement des coupons.

Documentation juridique

Cette brochure ne présente que les principales caractéristiques et les principaux facteurs de risque du Produit et ne constitue qu'un résumé de la documentation juridique.

Avant de prendre votre décision d'investir dans le Produit, il est donc important que vous lisiez d'abord la documentation juridique du Produit afin de comprendre tous les risques et avantages potentiels du Produit et notamment la section « Facteurs de Risques ». Les investisseurs doivent comprendre les risques liés à des investissements dans les Notes et ils doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les Notes au regard de leur situation financière, la présente information et l'information afférente aux Notes. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du document d'informations clés (« KID »). Le KID sera disponible gratuitement à partir du 17/08/2026, auprès d'Argenta Banque d'Épargne S.A. Vous pouvez aussi le consulter sur le site <https://kid.bnpparibas.com/XS3081824289-FR.pdf>. Il peut également être utile de consulter votre conseiller financier, fiscal, comptable et/ou juridique.

La documentation juridique comprend :

Document	Disponible sur
Prospectus de base « Secured Note, Warrant and Certificate Programme du 19 septembre 2025 »	https://securasset.lu/wp-content/uploads/2025/09/SecurAsset-Programme-Base-Prospectus-2025-Update-Final-Version.pdf
Supplément(s) au Prospectus de Base	https://securasset.lu/wp-content/uploads/2026/01/SecurAsset-Supplement-to-19-September-2025-Base-Prospectus-Final.pdf
Conditions définitives de l'émission (Final Terms) du 17/08/2026	https://eqdpo.bnpparibas.com/XS3081824289
Résumé spécifique à l'émission (Issue Specific Summary)	https://eqdpo.bnpparibas.com/XS3081824289

Le Prospectus de base a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») sous le numéro C-031818. L'approbation du Prospectus de base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF sur la qualité des Certificats faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel.

Le Prospectus de base daté du 19 septembre 2025 (le « Prospectus de base initial ») sera mis à jour aux alentours du 18 septembre 2026 (le « Prospectus de base mis à jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de base initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de base mis à jour à compter de sa publication.

Le Prospectus de Base ne s'applique pas uniquement en Belgique et peut contenir des clauses contraires à la législation belge en matière de consommation. L'Émetteur a confirmé dans les Conditions définitives que de telles clauses ne s'appliquent pas au Produit.

Si des informations importantes contenues dans le Prospectus ne sont plus à jour, l'Émetteur publiera un Supplément au Prospectus. Si cela se Produit pendant la période de souscription et que vous avez déjà souscrit au Produit, vous avez le droit de retirer votre inscription. Vous avez ce droit pendant trois (3) jours ouvrés à compter de la date de publication du supplément sur le site <https://eqdpo.bnpparibas.com/XS3081824289>.

Dans ce cas, Argenta Banque d'Épargne S.A., en sa qualité de distributeur, prendra contact avec chaque investisseur avant la fin du premier jour ouvré suivant celui de la publication du Supplément et, si nécessaire, l'aidera à exercer son droit.

Services Plaintes

Vous avez une plainte ? Discutez-en avec votre agence Argenta. Vous pouvez également vous adresser au [service de gestion des plaintes d'Argenta](#).

Vous ne recevez pas de réponse du service Gestion des plaintes ou vous estimez qu'on ne vous écoute pas assez ? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à Ombudsfm (l'Ombudsman en contentieux financiers), North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8, bte 2 1000 Bruxelles. La manière la plus rapide d'introduire une plainte auprès d'Ombudsfm via [le formulaire de plainte disponible sur le site Web d'Ombudsfm](#).

Vous ne parvenez pas à envoyer le formulaire de plainte ? Envoyez votre plainte par e-mail à ombudsman@ombudsfm.be.

Vous conservez bien entendu le droit d'engager une procédure judiciaire.

Si vous préférez ne pas fournir ces informations (directement) à Argenta, vous pouvez nous joindre par téléphone au +32 3 285 56 45 ou à l'adresse suivante : klachtenbeheer@argenta.be.

Fiche Technique (1/2)

Nom	SecurAsset (LU) Argenta – Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2030
Code ISIN	XS3081824289
Type produit et forme juridique	Titre de créance structuré (Note) de droit anglais
Émetteur	SecurAsset S.A.
Distributeur	Argenta Banque d'Épargne S.A.
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale (1.000 EUR)
Prix de souscription	1.010,00 EUR par part. Ceux-ci incluent les frais d'entrée de 1,00 %.
Devise	EUR
Valeur Nominale / Montant minimum d'investissement	1.000 EUR
Période de commercialisation	Du 17/08/2026 au 30/09/2026, 16h, sauf clôture anticipée.
Date d'émission et de paiement	07/10/2026
Date d'échéance	07/10/2030 (année 4).
Dates d'observation annuelle	01/10/2029 (année 3) et 30/09/2030 (année 4).
Dates de paiement des coupons fixes	07/10/2027 (année 1) et 09/10/2028 (année 2).
Dates de paiement des coupons variables	08/10/2029 (année 3) et 07/10/2030 (année 4).
Sous-jacents	Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans. Vous trouverez plus d'informations sur les taux EUR CMS via le lien suivant : https://www.bnpparibasfortis.be/rsc/documents/isdafix_cms_ratings.pdf .
Indicateur synthétique de risque PRIIPS	1 sur une échelle de 7 ⁽¹⁾ . L'indicateur de risque part du principe que vous conservez le Produit jusqu'à son échéance. Le risque réel peut être très différent si vous vous retirez avant l'échéance (7 octobre 2030), ce qui pourrait réduire le montant que vous récupérerez. Il existe un risque que vous ne puissiez pas vendre facilement votre Produit ou que vous deviez le vendre à un prix qui aura un impact significatif sur le rendement.
Publication de la valeur du Produit	La valeur actuelle du moment est disponible sur simple demande auprès de votre agence Argenta Banque d'Épargne SA. Vous trouverez plus d'informations sur la publication de la valeur du Produit via le lien suivant : https://www.argenta.be/fr/investir/produits-structures/valeurs-de-marche.html
Fiscalité Belge	Le présent document ne constitue pas un conseil juridique, fiscal ou financier. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle d'un investisseur. Il est susceptible d'évoluer ultérieurement. Valable à la date de rédaction de cette brochure (31/07/2026) pour un client non professionnel moyen, en sa qualité de personne physique résidant en Belgique, sous réserve de modifications législatives : • Précompte mobilier : 30 % • Taxe sur les opérations de bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12 % sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR).

(1) Voir Indicateur synthétique de risque à la [page 8](#) pour plus de détails.

Fiche Technique (2/2)

Frais supportés par l'investisseur	Frais inclus dans le prix d'émission : - Frais uniques de structuration : maximum 1,25 % du montant nominal souscrit. Ces frais de structuration sont de 0,98 % en date du 31/07/2026. - Autres coûts récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : BNP Paribas Financial Markets S.N.C. versera à Argenta Banque d'Épargne S.A. une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Notes) dont le montant maximum est égal à 0,60 % par an du montant des Notes effectivement placées. À titre indicatif, ce montant est de 0,31 % par an sur base des conditions observées au 31/07/2026, soit un total de 1,24 % (0,31 % par an fois 4 ans). Dans le cadre d'une détention des Notes jusqu'à leur maturité, le total de ces coûts s'élèverait à un montant maximum de 2,40 % (0,60 % par an fois 4 ans). Frais non inclus dans le prix d'émission : - Frais d'entrée : 1,00 % - Frais de sortie : - En cas de revente avant l'échéance : - Frais de sortie payables au distributeur : 0,50 % 0,50 % dans des conditions normales de marché correspondant à la moitié de la fourchette achat/vente de 1,00 % (cf. rubrique « revente avant l'échéance ») - Taxe sur les opérations de Bourse de 0,12 % (cette taxe s'appliquant avec un maximum de 1.300 EUR) - À l'échéance : 0,00 %
Revente avant l'échéance	Dans des circonstances de marché normales, BNP Paribas Financial Markets S.N.C. a l'intention de fournir un prix (hors frais de courtage/taxe sur les opérations de bourse/frais de sortie/impôts éventuels) indicatif quotidien (fourchette achat/vente de 1,00 %, cf. risque de liquidité en page 9) : tous les ordres de vente doivent être communiqués chez le distributeur chaque jour ouvré avant 16h. Le règlement sera effectué dans les 2 jours ouvrés suivant le passage d'ordres.
Prestataire de services financiers	Argenta Banque d'Épargne S.A.
Remboursement à maturité	À la date d'échéance, les Notes rembourseront 100 % du capital investi à maturité, à l'exclusion des frais d'entrée de 1,00 %, sauf en cas de faillite de l'Émetteur SecurAsset S.A., de défaut de paiement ou faillite ou mise en résolution (bail-in) d'Argenta Banque d'Épargne S.A. et/ou en cas de remboursement anticipé. Ce remboursement sera effectué en EUR.